

Communiqué de presse :
13.11.2005



Loi sur les VIDE-GRENIERS

La réforme de la loi du 2 Août 2005 !

Une délégation de la FFBA, représentant le collectif national anti loi Dutreil sur les Vide-Greniers à été reçue récemment par le cabinet du Ministre.

Le cabinet à confirmé sa volonté de réforme du texte de la loi du 2 août 2005, en proposant d'ajouter un paragraphe ouvrant la possibilité de rédiger des accords locaux régionaux ou départementaux sous la tutelle des Préfets, permettant ainsi de revenir sur la limitation géographique.

La délégation associative, tout en reconnaissant l'ouverture du Ministère, a refusé fermement cette façon de traiter cette réforme, en mettant une limitation géographique par défaut. En effet, le texte ne peut pas simplement recevoir un complément permettant d'éventuelle adaptation, mais doit comporter un rédaction claire en supprimant la limitation géographique, tout en étant ouvert à d'éventuelles particularités régionales, ce qui n'est pas la même chose.

Il a été convenu que des échanges auront lieu dans les semaines à venir entre le Ministère et la FFBA afin de trouver la bonne rédaction qui sera soumise au Parlement pour décision.

FFBA
4 rue des Castors
68200 MULHOUSE
Tél. 03.89.43.36.66 Fax. 03.89.59.19.97 Email : fnba@wanadoo.fr
Paul Mumbach